

sieurs âmes du Purgatoire, et les indulgences que l'on dit ajoutées à cette promesse sont apocryphes.

Règle IX.—Sont apocryphes ou gravement suspectes, les indulgences que l'on donne de concession récente, si elles sont d'un nombre d'années ou de jours inusité.

—M. Bertrand de Saint-Georges, le correspondant romain de la *Vérité* de Paris, nous donne les noms des cardinaux qui seront chargés d'ouvrir, au nom du Souverain Pontife, les portes jubilaires des basiliques de Saint-Paul-hors-les-murs, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie Majeure, pendant que Léon XIII lui-même ouvrira la porte jubilaire de Saint-Pierre, et nous décrit le cérémonial qui sera suivi à Saint-Pierre :

Dans le prochain consistoire, le Pape nommera légats "a latere" les cardinaux qui seront chargés d'ouvrir en son nom les portes jubilaires des basiliques patriarcales. Le cardinal Oreglia sera délégué à cet effet pour St-Paul-hors-les-murs, les cardinaux Satolli et Vincent Vannutelli, archiprêtres des basiliques du Latran et de Ste-Marie Majeure, seront délégués pour leurs propres basiliques.

Le Pape lui-même ouvrira la porte jubilaire de la basilique de Saint-Pierre, mais la cérémonie ne se fera pas à l'heure des vêpres, mais plutôt vers midi, afin d'éviter le grand froid de la soirée. On a même ordonné à cet effet d'établir une clôture dans le portique de Saint-Pierre, pour préserver le Souverain-Pontife de tout courant d'air. La cérémonie est bien simple : elle consiste en le chant du psaume : "Jubilate," suivi d'une oraison. Le Pape frappe trois fois à la porte avec un marteau d'or, les San Pietrini qui ont d'avance scié la maçonnerie, la font tomber et les pénitenciers laveront le seuil avec de l'eau consacrée la veille par le Souverain Pontife qui, un cierge à la main, entrera le premier par la Porte sainte en entonnant le "Te Deum." A la même heure, les cardinaux légats accompliront la cérémonie aux trois autres basiliques. Mais on ne chantera pas les vêpres solennelles avec l'assistance du Pape. Cette cérémonie serait trop fatigante pour Léon XIII, qui se contentera d'aller prier devant le Saint-Sacrement pour remonter ensuite au Vatican.

On sait que cette imposante cérémonie aura lieu la veille de Noël.

—La canonisation du bienheureux de la Salle et du bienheureux Rita de Cascia est fixée au 6 mai 1900.

La béatification des vénérables Jeanne de Lestomac et Martinyce est fixée au dimanche suivant.

—On vient de placer dans la basilique Vaticane, parmi les fondateurs d'ordres, une statue de saint Pierre Fourier, œuvre du sculpteur français Noël.